

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18 décembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15, 16 et 17 décembre 2014

2014 DASES 1508 G Subvention à l'association La Visite des clowns (19e) au titre de 2014.

Mme Dominique VERSINI , rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 2 décembre 2014, par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil général, lui propose l'attribution d'une subvention à l'association La Visite des clowns ;

Sur le rapport présenté par Madame Dominique VERSINI, au nom de la 4e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 4 000 euros au titre de 2014 est attribuée à l'association « La Visite des clowns » (dossier 2014_04952 - simpa 156461).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 53, chapitre 65, nature 6574, ligne DF34008 du budget de fonctionnement 2014 du Département de Paris et des exercices suivants, sous réserve de la décision de financement.